

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D59-2018

Séance du 2/07/2018 – Convocation du 22 juin 2018

Compte rendu affiché le 10 juillet 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Hélène SORREL-DUNAND ; Jean-Jacques DUPERRAY ; Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Laurent BUFFARD, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Marc GRAZIANA ; Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Youcef BOUREZG par Laurent BUFFARD ; Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Subvention aux groupes scolaires

Dans le cadre de la politique éducative de la commune, la Ville soutient les projets des écoles maternelles et élémentaires en attribuant des subventions en dehors des crédits spécifiques pour les dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires, matériel éducatif...).

Les subventions sollicitées sont des crédits libres d'utilisation pour des actions éducatives, des crédits dédiés à des transports, des crédits accordés en fonction de projets pédagogiques des enseignants.

Afin que les écoles puissent mener à bien les diverses actions prévues, il est proposé de voter les crédits suivants. La subvention "actions pédagogiques" de l'école élémentaire Bony Aventurière inclut notamment la participation de deux classes au projet voile, en partenariat avec le Yacht Club du Rhône, à Saint Germain au Mont d'or.

	Crédits libres	Transports	Actions pédagogiques
Maternelle Bony Aventurière	414€	400€	351€
Elémentaire Bony Aventurière	468€	400€	2638€
Maternelle Jacques Prévert	636€	400€	570€
Elémentaire Tatière	828€	600€	2310€
Maternelle Lucie Guimet	642€	400€	570€
Elémentaire Lucie Guimet	858€	600€	2951€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2018,

- CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir les actions éducatives des écoles de Neuville-sur-Saône,
- VALIDE l'attribution des crédits spécifiques accordés aux écoles dont les dépenses seront inscrites sur l'article 6574 comme suit :

	Crédits libres	Transports	Actions pédagogiques
Maternelle Bony Aventurière	414€	400€	351€
Elémentaire Bony Aventurière	468€	400€	2638€
Maternelle Jacques Prévert	636€	400€	570€
Elémentaire Tatière	828€	600€	2310€
Maternelle Lucie Guimet	642€	400€	570€
Elémentaire Lucie Guimet	858€	600€	2951€

- PRÉCISE que la subvention "actions pédagogiques" de l'école élémentaire Bony Aventurière inclut notamment la participation de deux classes au projet voile, en partenariat avec le Yacht Club du Rhône, à Saint Germain au Mont d'or.
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 11/07/2018
- Publication ou affichage le 11/07/2018
Valérie GLATARD, Maire.


